



AVANTAGE ASSURANCE COMPLEMENTAIRE

IMPLANTS DENTAIRES

Bénéficiaire

Adresse

N° d'affiliation

D.N.

Conditions d'intervention

Pour avoir droit à l'intervention, l'affilié doit être en règle de cotisation à l'assurance complémentaire.

Notre mutualité accorde une intervention forfaitaire dans le coût d'un implant dentaire aux affiliés âgés de 50 ans et plus. L'intervention forfaitaire est fixée à 20 EUR par implant dentaire et est limitée à 200 EUR par période de 7 ans et par bénéficiaire.*

- *Le critère d'âge de 50 ans ou plus n'est pas requis pour l'implant dentaire pour lequel le Conseil technique dentaire de l'INAMI a donné son accord et pour lequel un code 312760 ou 312756 a été attesté.*

Seuls les statuts déterminent les droits et obligations des membres et ceux de la mutualité.

A compléter par un dentiste ou stomatologue

Je soussigné(e),

Cachet du dentiste ou stomatologue

déclare avoir placé implant(s) dentaire(s) à la personne mentionnée ci-dessus

en date du ... / ... /

Montant payé :

Signature du dentiste ou stomatologue